

Saint-Etienne, lundi 28 septembre 2020
Communiqué de presse

COVID-19 – Ouverture de centres de tests dans La Loire, destinés aux personnes prioritaires.

Face à l'évolution de l'épidémie, une organisation du dépistage permettant d'assurer la réponse aux besoins de dépistage prioritaires se met en place conformément aux orientations nationales.

Sous l'égide de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, avec le concours de la préfecture de la Loire et des communes associées, 4 nouveaux centres de diagnostic fixes dédiés aux patients prioritaires sont ouverts ou vont ouvrir prochainement, complétant ainsi les sites actuels de prélèvement.

Ces sites sont uniquement dédiés aux patients prioritaires.

Pour fluidifier l'accès aux examens virologiques, une doctrine de priorisation nationale a été mise en place pour les patients demandant un test RT-PCR. **La priorité des tests a été donnée aux situations les plus à risque de diffusion du virus et nécessitant une prise en charge rapide.**

Par ailleurs, **pour faciliter encore plus l'accès aux tests pour ces personnes prioritaires**, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a engagé une démarche afin de soutenir l'ouverture de centres de prélèvements à visée « diagnostique », en complément des laboratoires de prélèvements qui proposent déjà des plages dédiées.

La notion de priorisation, revue sur le plan national, indique que **les personnes prioritaires sont :**

- Les personnes disposant d'une prescription médicale,
- Les personnes ayant des symptômes compatibles avec la COVID-19
- Les personnes « contact à risque » : personnes ayant été contactées par l'Assurance maladie (CPAM), l'ARS ou l'Education nationale dans le cadre des démarches de contact-tracing autour d'un cas confirmé de Covid19.
- Les professionnels de santé et assimilés intervenant au domicile.

(Les professionnels de santé exerçant en établissement de santé ou médico-social doivent avoir accès un test au sein de leur structure de rattachement, lorsque cette possibilité est proposée).

>> Ces personnes doivent disposer d'un examen dans les 24h et obtenir les résultats dans les 24h suivantes.

Dans la Loire, 4 centres de prélèvement dédiés aux patients prioritaires vont ouvrir : un premier centre a ouvert à Roanne le mercredi 23 septembre, un deuxième ouvre ce lundi 28 septembre à Rive-de-Gier. Prochainement, les centres de prélèvements de Saint-Etienne et de Firminy ouvriront : le 1^{er} octobre pour St Etienne et en début de semaine prochaine pour Firminy.

Les mairies apportent leur concours pour aider à la mise en place de ces centres. Les infirmières libérales réalisent les prélèvements, en partenariat avec les laboratoires de biologie médicale. L'ARS accompagne financièrement ces structures, pour leur permettre notamment de disposer de secrétariat (enregistrement des données administratives, rappel pour les résultats).

Les centres sont réservés aux personnes prioritaires, sur rendez-vous. Les personnes seront orientées par leur médecin traitant, et les plates-formes de contact-tracing de l'Assurance-Maladie et de l'ARS.

Les personnes ne figurant pas dans la liste des personnes prioritaires, notamment les personnes souhaitant disposer d'un test dans le cadre d'un voyage, ou des dépistages préventifs organisés dans des établissements scolaires, des services publics ou des entreprises, sans lien avec un risque précisément identifié ne pourront pas se faire dépister dans ces centres dédiés. Il est demandé aux personnes de se rendre dans les autres lieux de dépistages, dont la liste est disponible sur le site sante.fr.

Le rendu des résultats est fonction de la capacité du laboratoire à traiter dans les délais impartis les indications prioritaires.

Contacts presse :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la Loire : 04 77 48 48 06 - karine.lanaud@loire.gouv.fr